



GESTION ET PRÉVENTION
DES INVALIDITÉS

ASSURANCE COLLECTIVE

Guide de gestion de l'invalidité

Qu'est-ce qu'un plan de retour au travail ?

- Votre plan de retour au travail est constitué de mesures visant à assurer le succès de votre retour au travail. Il tient compte de votre point de vue et de celui de votre médecin, de votre employeur et de Desjardins Assurances.
- Votre plan de retour au travail tient compte de vos capacités fonctionnelles (soulever des charges, vous plier, etc.) et les met en lien avec les tâches que vous devez accomplir. De plus, il tient compte du milieu unique dans lequel vous travaillez de façon à ce que votre retour au travail respecte les politiques et les lignes directrices de votre entreprise.
- L'objectif premier du processus de réadaptation est de vous aider à reprendre votre propre emploi. Si, pour une période temporaire, cela est impossible pour des raisons médicales, Desjardins Assurances discutera des autres options possibles avec vous, votre employeur et votre médecin.



Comment mes renseignements personnels seront-ils protégés ?

Les chargés de dossiers et autres intervenants de Desjardins Assurances adhèrent à un code d'éthique et à la politique de cette dernière en matière de gestion et de protection des renseignements personnels. De plus, Desjardins Assurances doit se conformer aux lois provinciales et fédérales qui protègent la confidentialité des renseignements fournis par vous, votre médecin, votre spécialiste ou tout autre professionnel de la santé.

Le formulaire « Demande de prestations d'assurance invalidité ou d'exonération des primes – Déclaration de l'employé » que vous devez signer contient une autorisation qui permettra à Desjardins Assurances de recueillir des renseignements qui sont liés directement à votre absence actuelle.

Nous communiquerons à votre employeur les renseignements généraux suivants, qui ne sont pas de nature médicale :

- votre admissibilité à des prestations ;
- votre plan de retour au travail ;
- les détails qui lui permettront de prendre des mesures relativement à votre retour au travail.

Par exemple, si des limitations fonctionnelles vous empêchent d'accomplir une partie de votre travail, comme soulever des charges ou rester debout pendant de longues périodes, votre employeur doit en être informé.

Votre employeur ne sera pas informé de vos renseignements et antécédents médicaux ni de votre diagnostic.

En collaboration avec votre employeur

En collaboration avec votre employeur, Desjardins Assurances est déterminée à vous fournir le meilleur soutien possible pendant votre absence et au moment de votre retour au travail. Si vous avez des questions au sujet de votre régime, l'administrateur de votre régime pourra y répondre. Pour tout ce qui concerne votre réclamation d'assurance salaire, vous pouvez vous adresser à Desjardins Assurances.

Notre expérience est à votre service

Chez Desjardins Assurances, notre priorité est de bien vous soutenir pendant votre absence et de voir à ce que vous disposiez des renseignements et des services qui pourront vous aider à vous rétablir et à retourner au travail au moment approprié.

Nous sommes là pour vous

Nous sommes là pour vous aider. Nous savons que les problèmes de santé qui vous empêchent d'accomplir vos tâches quotidiennes habituelles se répercutent non seulement sur votre vie professionnelle, mais aussi sur d'autres aspects importants de votre vie.

Nos objectifs sont multiples : vous procurer un soutien financier au moyen de prestations d'invalidité, faciliter, lorsque nécessaire, votre accès aux ressources médicales qui favoriseront votre rétablissement et, au moment opportun, travailler en collaboration avec vous, votre médecin traitant et votre employeur afin que votre retour au travail soit durable et réussi.

Le contenu du présent guide d'information sur l'invalidité a été rédigé sous forme de questions et de réponses. Nous espérons que les renseignements que vous y trouverez vous seront utiles pendant votre rétablissement.

Quels formulaires dois-je envoyer ?

Rendez-vous sur le site sécurisé destiné aux adhérents et accédez aux formulaires de réclamation qui doivent nous être soumis. Il est important de les remplir le plus tôt possible et de les transmettre à l'adresse apparaissant sur les formulaires.

Demande de prestations d'assurance invalidité ou d'exonération de primes – Déclaration de l'employé

Ce formulaire fournit des renseignements sur votre état de santé, votre formation, votre scolarité et votre expérience de travail. Il vous permet aussi d'adhérer au service de dépôt direct, et il contient une section qui autorise Desjardins Assurances à communiquer avec les personnes et les organismes qui vous procurent des soins.

Déclaration du médecin traitant – Demande initiale

Si vous résidez à l'extérieur du Québec : vous devez fournir à votre médecin traitant les cinq formulaires relatifs aux diagnostics les plus fréquents afin de lui permettre de remplir celui qui correspond à votre état.

Si vous résidez au Québec : le formulaire utilisé dans cette province doit être rempli par votre médecin traitant.

Ces formulaires fournissent à Desjardins Assurances les renseignements médicaux concernant votre absence de même que les résultats de vos tests et examens et le nom des autres spécialistes qui vous ont traité, s'il y a lieu.

Qui s'occupera de ma demande?

Le chargé de dossiers est le professionnel qui étudiera les renseignements médicaux et généraux fournis et déterminera si vous êtes admissible à des prestations d'invalidité.

Au besoin, le chargé de dossiers travaillera avec d'autres ressources de Desjardins Assurances afin de s'assurer que votre demande soit traitée avec toute la rigueur et l'expertise requises. Parmi ces ressources, on retrouve :

- des médecins-conseils ;
- des infirmières ; et
- des intervenants en gestion et en prévention des invalidités.

Que fera Desjardins Assurances quand elle recevra ma demande?

Un agent du soutien administratif de Desjardins Assurances communiquera avec vous si tous les formulaires requis ne sont pas reçus dans les 72 heures suivant la réception initiale de votre demande, vous informera sur le processus et vous demandera les formulaires manquants.

Ensuite, le chargé de dossiers évaluera l'ensemble de votre état de santé afin de déterminer s'il vous empêche d'effectuer votre travail ou d'autres tâches proposées par votre employeur. Selon la complexité de votre dossier, il est possible qu'il vous appelle pour recueillir toute l'information supplémentaire nécessaire à sa prise de décision.

Si votre réclamation est approuvée, nous vous indiquerons la période acceptée, les prochaines étapes à venir ainsi que les documents à fournir, le cas échéant.

Quelles seront mes responsabilités pendant mon absence?

- Vous devrez être suivi régulièrement par un médecin qui est autorisé à exercer et suivre le plan de traitement recommandé.
- En plus de demeurer en contact avec votre employeur, vous devrez informer Desjardins Assurances de tout changement ou de toute nouvelle information relative à votre absence du travail, par exemple :
 - changement d'adresse ou de numéro de téléphone ;
 - nouveau médecin ou nouveau traitement ;
 - tout autre revenu que vous recevez ou auquel vous pourriez avoir droit ;
 - activités telles qu'un autre emploi ou métier, un cours ou une formation, du bénévolat ou du travail communautaire, des vacances, etc.

Desjardins Assurances est à votre disposition et vous fournira tout le soutien possible, mais c'est vous qui jouez le rôle le plus important dans votre rétablissement.

Afin d'éviter des retards inutiles, nous vous encourageons à faire un suivi auprès de votre médecin pour vous assurer qu'il a envoyé à Desjardins Assurances tous les renseignements médicaux requis. En effet, nos décisions concernant les réclamations d'assurance salaire sont fondées sur les données que nous avons au dossier. **En définitive, il est de votre responsabilité de vous assurer que Desjardins Assurances dispose de tous les documents et renseignements requis pour évaluer votre demande.** Vous devez aussi acquitter les frais que vous pourriez engager pendant ce processus.

Votre participation est également très importante pour le succès de votre retour au travail.

Quelles seront les tâches et les responsabilités du chargé de dossiers ?

Les responsabilités du chargé de dossiers seront les suivantes :

- examiner votre demande dans les cinq jours ouvrables, pour une demande d'assurance salaire de courte durée, ou les dix jours ouvrables, pour une demande d'assurance salaire de longue durée, suivant la date de réception par Desjardins Assurances de tous les renseignements relatifs à votre demande ;
- voir à ce que vos prestations soient versées correctement ;
- vous consulter pour savoir si vous avez reçu un plan de traitement et si vous vous y conformez ;
- vous aider à retourner au travail quand votre état de santé vous le permettra ;
- vous donner toute l'information concernant le processus et les renseignements requis pendant votre absence.



Quelles seront les responsabilités de mon employeur pendant mon absence ?

- Remplir le formulaire « Demande de prestations d'assurance invalidité ou d'exonération de primes – Déclaration de l'employeur » et transmettre à Desjardins Assurances tout nouveau renseignement concernant votre situation. Ce formulaire fournit des détails concernant votre emploi, votre revenu, les capacités physiques qu'exige votre emploi, la date de votre dernier jour de travail et votre admissibilité à d'autres prestations.
- Faciliter votre retour au travail.

Quel est le rôle de mon médecin ?

- Le rôle de votre médecin consiste à établir un diagnostic de votre état de santé et à gérer votre traitement. Desjardins Assurances a besoin des renseignements médicaux fournis par votre médecin ou des spécialistes pour bien comprendre la manière dont votre état de santé affecte votre capacité de travailler.
- Votre médecin doit fournir les renseignements requis à Desjardins Assurances aussi rapidement que possible afin que nous puissions déterminer votre admissibilité à des prestations d'invalidité.



360°_{MC} | GESTION ET PRÉVENTION DES INVALIDITÉS

À PROPOS DE DESJARDINS ASSURANCES

Desjardins Assurances propose une gamme adaptée de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite. Depuis plus d'un siècle, ses services novateurs sont offerts aux particuliers, aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances assure la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens dans ses bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays. Cette entreprise est l'une des cinq principales sociétés d'assurance vie au Canada. Elle fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada.

Visitez notre site Internet :
desjardinsassurancevie.com



Fière alliée de



Desjardins Assurances désigne Desjardins
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.